

Adresse de la société populaire de la commune d'Yébleron, district d'Yvetot, qui envoie son tribut de reconnaissance à l'auguste assemblée des représentants, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de la commune d'Yébleron, district d'Yvetot, qui envoie son tribut de reconnaissance à l'auguste assemblée des représentants, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 504-505;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23201_t1_0504_0000_3

Fichier pdf généré le 09/07/2021

nes de son arrondissement, et une lettre circulaire envoyée à toutes les sociétés populaires, aux memes fins.

2. Qu'elle va faire remettre au district 112 chemises, outre celles données aux cavaliers jacobins de cette commune, une culotte, un habit, 3 paires de souliers, 13 paires de bas, tant fil que laine, et de la charpie, le tout provenant des dons patriotiques, qu'elle a reçus depuis l'envoy qu'elle a fait par des députés du numéraire, assignats et argenterie.

Au nom de la société, les membres du bureau :

CHARTRES (*présid.*), DURAND (*présid.*), FOREST (*secrét.*), ROUSSEL (*vice-présid.*), BOURBOULOU (*secrét.*), CASTIER (?) (*secrét.*). [et une signature illisible].

i

[*Les administrateurs du départ¹ des Vosges à la Conv.; Epinal, 18 therm. II*] (1).

Citoyens représentans,

Vous avez encore une fois sauvé la patrie. Recevez l'expression de notre reconnaissance et le serment que nous renouvelons de continuer à être inébranlablement ralliés à la Convention, seul centre légitime de l'autorité nationale.

De nouveaux tyrans avides de domination avaient formé, sous le manteau du patriotisme et sous le masque de la vertu, l'horrible dessein de ravir en un jour au peuple français la liberté qu'il a conquise par six années d'efforts, de sacrifices et de courage : mais vous avez découvert ces modernes Catilina; votre énergie a aussitôt conjuré l'orage qu'ils avaient préparé et vengé la liberté de leurs forfaits. Ainsi ont péri et périssent tous les tyrans qui oseraient concevoir l'espoir insensé de replonger les Français dans l'esclavage.

Vous serez toujours, citoyens représentans, supérieurs par la force de votre caractère, par vos vertus et par votre amour pour la patrie, à tous les événemens comme à tous les dangers. La liberté est impérissable. Vive la République !

GRANDJEAN (*présid.*), TONIGNOZ, TISSERANT, DU BOIS, F. BENOIST, Antoine DEGUERRE, DENIS fils.

j

[*La sté popul. et républicaine de la comm. d'Yébléron (2), à la Conv.; s.d.*] (3).

Citoyens législateurs,

Le peuple françois, soumis et reconnoissant, s'émerveille des innombrables travaux qui vous accablent pour lui procurer son bien-être, et de la prudence avec laquelle vous agissez pour déjouer les malveillans, qui, déguisés sous tant de différentes formes, ne cherchent qu'à nous

tendre des embûches de toutes espèces pour nous faire perdre la liberté que nous n'avons acquise qu'au prix du sang de nos frères.

Nous savons que les révolutions entraînent à leur suite des troubles et des désordres, auxquels il faut une prudence plus qu'humaine pour en connoître la source, empêcher les progrès et détourner ou suspendre la foudre et les carreaux qui en procèdent.

Appelés aux places que vous occupés par la voix du peuple qui est celle de Dieu, loin d'échouer dans les mesures que vous prenez dès qu'il est votre appui, l'orgueil et l'envie feroient de vains efforts pour empêcher le succès de vos entreprises; et les esclaves des tyrans, victimes de leurs abjectes idôles, périront de rage en mordant la poussière.

Délivrés du joug de la féodalité, des impôts, gabelles, droits des aides, et de tant d'autres sucjections sous lesquelles nous étions courbés et presque écrasés, pourrions-nous refuser le faible tribut de reconnaissance dont nous sommes capables, à l'auguste assemblée de nos représentans, qui ne cesse de sacrifier ses peines et ses veilles, et dont plusieurs des membres respectables qui la composent ont été presque victimes de la cabale et de l'intrigue, pour avoir travaillé sans relâche à nous remettre dans nos droits naturels et imprescriptibles, en nous affranchissant de l'esclavage et des servitudes, inventés par les satellites des tyrans pour dégrader l'espèce humaine ?

Non, citoyens, loin de nous y refuser, nous nous empressons, non seulement de bénir vos travaux immortels, mais encore d'aider, de nos faibles lumières, ceux de nos frères qui, par deffaut d'éducation et de jugement, ne reconnoissent pas la justice et l'équité de vos décisions, afin que, tous unanimement, n'ayant pour guide que la loi, nous puissions vivre dans une parfaite concorde et une entière fraternité.

Loin de nous ceux qui, par égoïsme ou par attachement aux anciens préjugés, voudroient s'isoler de la masse générale; s'il s'en trouvoit malheureusement parmi nous, nous n'insisterions pas moins pour les engager à rester à leur poste jusqu'à l'entière stabilité de la République française, jusqu'à ce qu'ils aient extirpé tous les monstres qui ne cherchent qu'à la dévorer.

Ce sont là, citoyens, les vœux d'une petite parcelle de la grande famille, qui, comme il y a tout lieu de le croire, s'aggrèrera, par la suite, autant d'individus qu'il y a d'êtres sensibles et reconnoissans, pour ne plus composer, de tant de parties, qu'une seule masse républicaine, un seul corps mu du même esprit. Guidés par la même loi, elle y sera si scrupuleusement soumise que les ennemis des Français, qui ont osé les déclarer athées et impies, conviendront, malgré eux, que l'obéissance aux lois de l'Etat est un hommage à la divinité.

Oui, citoyens, nous réitérons le serment, que nous avons fait, de vivre libres ou de mourir pour notre liberté, pour le maintien des lois, et celui du bon ordre. Nous avons juré de ne reconnoître d'autres culte que celui de la raison, de reconnoître un être suprême, un Dieu tout puissant, au gré duquel tout le spectacle de la nature paroît et disparoît alternativement pour notre utilité et pour notre agrément.

(1) C 313, pl. 1249, p. 27; Bⁱⁿ, 29 therm. (1^{er} suppl¹). Mentionné par J. Sablier, n° 1495.

(2) Seine-Inférieure.

(3) C 316, pl. 1266, p. 14. Mentionné par Bⁱⁿ, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl¹).

Nous nous unissons à vous, citoyens nos législateurs, de cœur et d'esprit. Nous recevons les dogmes que vous avez jugés être de l'essence de l'homme en lui proposant aussi de reconnoître l'immortalité de l'âme, afin que, persuadés de son existence, nous puissions bénir son auteur, pratiquer les vertus sociales pour lesquelles nous devons vivre ici-bas dans la paix et la concorde, dans l'attente d'une félicité qui nous procure les moyens de vivre sans inquiétude et de mourir sans remords.

Tels sont, citoyens, les vœux des membres de la société populaire et républicaine de la commune d'Yebleron.

J. LEMARCHAND (*secrét.*), François LACORNE (*présid.*).

k

[*Les républicains composant les autorités constituées de la comm. révolutionnaire de Gournay*(1), réunis à la sté popul. dont ils sont membres, à la Conv.; Gournay, 21 mess. II] (2).

Citoyens législateurs,

Unis à la République aussi étroitement que nous le sommes entre nous pour sa prospérité, c'est dans cette union que nous trouvons la force et l'énergie que nous déployons avec délice pour imprimer à tout ce qui nous environne les sentimens qui conviennent à des républicains : l'amour de la patrie, le respect pour les mœurs, le culte de la vertu et le plus scrupuleux attachement aux loix.

L'égoïsme et la cupidité peuvent s'en offenser, mais, renfermés dans le cercle de nos devoirs, leurs efforts seront vains. Quoi qu'ils fassent, ils ne nous détourneront point d'une active surveillance sur les abus, la fraude et le crime. Rien ne ralentira jamais notre zèle. Jamais aucune considération ne nous fera dévier des principes révolutionnaires que vous avés décrétés. La loi, rien que la loi, dirige notre intention et notre conduite, et nous vouons une guerre implacable aux méchans et aux scélérats qui voudraient attenter au bonheur public.

Eh quoi, législateurs, lorsque vous vous sacrifiés pour l'opérer, lorsqu'exposés aux plus grands périls, vous ne les évités que par la supériorité de votre destinée, nous serions tranquilles et indifférens, et nous souffririons que vos sublimes traveaux fussent entravés ! une telle apathie serait abominable et nous l'avons en horreur : vivre, travailler et mourir pour la République, voilà notre félicité, voilà notre ambition.

Que ces expressions simples et vraies soient en même temps celles du sincère hommage que nous vous rendons, législateurs, et, tandis que vous avés, et nous avec vous, à vous féliciter sur

les succès multipliés de nos armes, tandis que, marchant à grand pas dans le chemin de la victoire, nos braves défenseurs, d'un point à l'autre de la France, se disputent sur la terre et l'onde à qui signalera le plus son courage et sa valeur, tandis que les despotes et les tirans coalisés fuient de toutes parts avec leurs vils satellites et les exécrables émigrés, tandis enfin que l'intrigue, l'aristocratie et la trahison reçoivent au-dedans le prix de leurs forfaits, et que tout nous présage par vos soins infatigables la renaissance de l'âge d'or, restés, nous vous en conjurons, restés à votre poste. Le choix de la nation vous y a placés, nos désirs vous y retiennent, nos cœurs vous y sont dévoués, nos bras et nos facultés vous y soutiendront. La République, République heureuse et libre, vous y portera le tribut de sa reconnaissance éternelle, et la gloire vous y décernera cette immortalité qu'elle eût créée pour vous, si vous ne l'eussiez votée pour elle. S. et F.

BODIN (*maire*), ROUSSEL (*présid. du tribunal*), CHAUVIN (*commissaire nat.*), DUFLON (*jugé de paix*), DUHAMEL (*présid. de la sté popul.*), BESNARD (*greffier du tribunal*), LECLERC (*membre du bureau de confiscations*), FLOURET (*secrét. de la sté popul.*), FLOUBERT (*présid. du c. révolutionnaire*), DUFAÏY (*secrét. du c. de surveillance*), HUINARD (*vice-présid. du distr.*), DELAVOPIERE (*secrét. de l'administration du distr.*) [et une signature illisible].

l

[*Le conseil g^{al} de la comm. de Tournon*(1), à la Conv.; Tournon, 19 therm. II] (2)

Citoïens représentans,

Encore une fois vous avés sauvé la République. Nous avons frémi un moment d'horreur et d'indignation à la vue des dangers qui la menaçaient, mais votre infatigable vigilance et votre énergie nous ont bientôt rassurés. Sans vous, la liberté, pour laquelle la France a fait tant d'efforts et de sacrifices, lui était ravie, mais à peine le nouveau Catilina et ses complices ont-ils osé lever le masque, que vous avés découvert leur projet et, pendant que, d'une main, vous signiés le décret de proscription contre les scélérats et leurs suppôts, de l'autre, vous lanciés la foudre qui devait les écraser. Non, jamais le sénat de Rome ne fut aussi grand et aussi imposant que vous l'avés été dans cette mémorable journée. Continués, législateurs, vos glorieux travaux et comptés sur notre ferme et constante résolution à rester unis à la Convention nationale.

J.C. JEUNET (*off. mun.*), DEBESSES (*maire*), CREMILLIEUX (*off. mun.*), BUTHERIN (*off. mun.*), QUIOT (*off. mun.*), PERRON, BOUTAND, autre BOUTAND (*off. mun.*), BARRE (*notable*), D.

(1) Seine-Inférieure.

(2) C 313, pl. 1249, p. 26; *M.U.*, XLII, 413; *Bⁱⁿ*, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl.); Mentionné par *Moniteur* (réimpr.), XXI, 479; *J. Sablier*, n° 1495; *J.Fr.*, n° 687.

(1) District de Mezenc, Ardèche.

(2) C 313, pl. 1249, p. 25. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl.); *J. Sablier*, n° 1495.